

Délibération portant proposition des personnalités qualifiées au conseil scientifique

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques et notamment l'article 14, alinéa 1

Sur proposition du président du conseil d'administration et du directeur de l'Enssib.

Le conseil d'administration réuni le 5 décembre 2016 en séance plénière, sous la présidence de Monsieur Marc Olivier Baruch, après en avoir délibéré, désigne au conseil scientifique en qualité de personnalités qualifiées en raison de leurs compétences dans les domaines d'activité de l'Enssib, les trois personnes suivantes :

- **Monsieur Pierre MERKLE**, maître de conférences en sociologie à l'ENS et membre du centre Max Weber ;
- **Madame Ghislaine CHARTRON**, professeur à l'INTD ;
- **Monsieur Jacques BERLIOZ**, directeur de recherche au CNRS

La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Lyon, le 5 décembre 2016

Le président du Conseil d'Administration



M. BARUCH

Le Directeur de l'ENSSIB



Yves ALIX